

Le Conseil du public (*) communique

Le Conseil du public a tenu, le 14 juin dernier, sa séance mensuelle, en visioconférence. Il a discuté le rapport relatif à l'émission : « *ABE – A bon entendeur – RTS1* » ainsi que le rapport concernant l'analyse transversale consacrée aux entretiens – interviews – réalisés par la RTS dans diverses émissions.

« Emission ABE (A bon entendeur) RTS1 »

Judicieux coup de jeune pour une émission qui symbolise à merveille la mission du service public !

La nouvelle formule initiée l'an dernier, marquée par un changement de présentateurs et une volonté affirmée d'expertises dans une vraie démarche journalistique, est très appréciée. La qualité des contenus exposés grâce à une structure d'émission particulièrement adaptée permet au téléspectateur de s'approprier une information utile et sérieusement documentée. La discussion avec les responsables de l'émission a permis de bien comprendre les raisons d'une vision jugée parfois partielle de la société, dès lors que la posture journalistique de l'émission s'attache à être proche du « consommateur ». Toutefois, si la défense des intérêts des consommateurs est un noble objectif, elle ne saurait déboucher, trop systématiquement, sur une forme de condamnation des acteurs économiques.

« Regard sur les entretiens réalisés par la RTS »

Excellent professionnalisme des journalistes de la RTS !

Dans un contexte particulièrement sensible, le Conseil du public a considéré nécessaire de mandater un groupe de travail chargé d'analyser les entretiens « interviews » réalisés par les rédactions de la RTS. Désireux de cerner son analyse, le groupe de travail a choisi de porter son attention sur les émissions suivantes : La Matinale, 12.45 et 19.30 (semaine et week-end), Forum, Mise au Point. Il a choisi d'axer son regard sur les critères suivants : pertinence, crédibilité et sens des responsabilités.

Le groupe de travail, sans avoir la prétention de répondre à une analyse scientifique mais en optant pour le pragmatisme, s'est plu à relever le très grand professionnalisme des journalistes de la RTS. Comme cela a été relevé par les professionnels : « *Soit on a prise sur l'interview, soit on ne l'a pas, donc ça marche ou ça ne marche pas !* », il se peut parfois que le choix de l'interlocuteur ne soit pas judicieux ou ne réponde pas aux attentes initialement prévues. D'une manière générale, les entretiens proposés ont été fort bien préparés et menés, forts d'une attitude et d'une posture empathique à l'égard des invités.

La discussion entamée avec les professionnels a été enrichissante. Ces derniers ont dit leur satisfaction à prendre connaissances des conclusions de ce rapport, dans un climat de plus en plus sensible, compte tenu des nombreuses remarques relayées sur les réseaux sociaux : « *On en est à nous demander si nous ne devrions pas engager des journalistes « conversationnels » sur les réseaux sociaux afin de défendre la RTS !* ».

Contacts :

- Gérald Berger, président du Conseil du public, 079 892 64 98
- Claude-Alain Kleiner, chargé de communication, 078 924 35 45

() Le Conseil du public – deux délégués par canton – est l'organe consultatif de la RTSR chargé de refléter les sensibilités régionales du public et d'assurer des contacts étroits entre les responsables des programmes de la Radio Télévision Suisse (RTS) et le public. Il a pour tâche l'analyse critique des productions diffusées par le service public et fait part de ses remarques et suggestions aux professionnels de la RTS.*